

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2016

Publication : 07/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Mairie de Sarrolo-Carcopino
Municipi di Sarrolo-Carcopino

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2016	N° 39/2016
RAPPORTEUR : Monsieur Alexandre Sarrolo - Maire	
Objet : Projet de Zone Agricole Protégée	

L'an deux mille seize, le 3 juin 2016, le conseil municipal de Sarrolo-Carcopino, légalement convoqué le 30 mai, conformément à l'article L2121 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Alexandre Sarrolo.

Etaient présents : Alexandre SARROLA, Jean-François SARROLA, Hyacinthe BALDINI, Jean-Paul LECCIA, Marie-Laurence SOTTY François MORACCHINI, Marie-Charles PIERI, Jean-François CATELLAGGI, Dominique BONAVITA, Paule ARRIGHI.

Etaient représentés : Jeanne BASTIANAGGI (procuration à Jean-François SARROLA), François MORACCHINI (procuration à Marie-Charles PIERI), Noëlle CERATI (procuration à Alexandre SARROLA), Maryse LAFFITTE (procuration à Marie-Laurence SOTTY), Dominique D'AMORE (procuration à Jean-Paul LECCIA).

Etaient absents : Mario CAPAI, Marcel MONTIEL, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Antoine OTTAVI.

Secrétaire de séance : Jean-Paul LECCIA.

Nombre de membres composant l'assemblée : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de membres absents : 4

Quorum : 11

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Rappelle l'importance du Plan Local d'Urbanisme dans l'avenir de la commune, élément indispensable pour son développement socio économique. Il évoque les enjeux fonciers dans la plaine ainsi que les besoins en développement aux portes d'Ajaccio, un développement qui vient à la commune et dont l'objectif est d'en assurer la maîtrise. La réflexion de la commune de Sarrolo-Carcopino repose sur trois orientations fortes :

1. Le boulevard urbain de Mezzana-Baleone. Il s'agit d'organiser l'urbanisation entre la gare de Mezzana et la zone d'activités de Baleone-Caldanicia-Pernicaggio. Le secteur constitue une entrée de la commune de Sarrola-Carcopino par la Route Territoriale 22 et celle de la région ajaccienne.
2. La sauvegarde et le développement de la partie rurale de la commune, permettra à la fois le développement des hameaux traditionnels, des pôles d'urbanisation de l'agglomération et de petits espaces d'urbanisation, afin d'organiser un tourisme vert, un agro-tourisme, tout en sauvegardant et étendant pour permettre un renouvellement de l'activité agricole.
3. Organiser le développement urbain harmonieusement créant ainsi une grande cohérence avec le monde agricole d'où la forte volonté de la commune de réaliser une zone agricole protégée.

Ainsi,

Vu la loi de modernisation de l'agriculture de juillet 2010,

Vu la loi Grenelle II de juillet 2010,

Vu la configuration du territoire de Sarrola-Carcopino avec notamment une vaste plaine et des piedmonts agricoles,

Vu la place qu'occupent le maraîchage, le pastoralisme extensif, les plantes aromatiques, les cultures fourragères et les prairies,

Vu la biodiversité des habitats et des essences sur le territoire,

Vu l'importance des mesures de protection de l'environnement sur la commune de Sarrola-Carcopino; (Z. N.I.E.F.F),

Vu les zones inondables de l'Atlas des zones inondables de l'Etat et le PPRI de la Gravona,

Vu la présence d'un écosystème fragile préservé par l'activité agricole ;

Vu la pression urbaine en périphérie des villages et hameaux sur les espaces agricoles fragilisés,

Vu les conflits d'usages entre exploitants agricoles, riverains des zones urbaines et propriétaires fonciers,

Vu les spécificités agraires et les potentialités agrosylvopastorales des sols,

Vu la progression rapide de l'extension de la nappe urbanisée,

Vu la zone d'activités commerciales et artisanales de Baleone-Caldanicia-Pernicaggio,

Vu le projet de bretelle de contournement d'Effrico-Mezzana,

Vu le projet de boulevard urbain de Mezzana-Caldaniccia,

Vu les journées portes ouvertes aux agriculteurs-exploitants sur la commune les 30 et 31 mai 2013.

Vu les réunions d'information au public sur l'avancement du PLU organisées au village de Sarrola et à la mairie annexe le 11 juin 2013.

Vu les séances de travail avec les principaux représentants du monde agricole les 30 et 31 juillet 2013 pour un recadrage du projet de ZAP,

Vu le rapport de présentation annexé qui comporte, un diagnostic agricole sur le territoire communal et la situation de la zone considérée par rapport à son environnement, un plan de situation, un plan de délimitation de la ZAP,

Vu l'exposé des motifs et les objectifs de protection et de mise en valeur, justifiant la proposition du périmètre susmentionné,

Considérant la complexité des enjeux, il s'est avéré nécessaire de procéder à l'élaboration d'une ZAP sur le territoire de la commune de Sarrola-Carcopino. L'ensemble de ces éléments a permis de déterminer précisément le périmètre sur lequel il convenait de porter une attention particulière à la biodiversité et à la préservation de l'activité agricole.

Considérant cette volonté, il a été délimité un périmètre pertinent entre la plaine de Sarrola-Carcopino et ses piémonts pour la formalisation d'une ZAP. Celle-ci permettra de donner une visibilité à long terme aux agriculteurs, tant pour le foncier que pour les sécuriser dans leur activité économique ainsi qu'un recadrage quant à l'étalement urbain conformément à la loi montagne et aux prescriptions du Grenelle de l'environnement.

APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ ET PROCEDÉ AU VOTE

1/° Approuve à l'unanimité des membres votant la proposition de délimitation et de classement de la zone agricole en tant que zone agricole protégée telle que présentée en annexe.

2/° Autorise le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet le lancement de la procédure de la création d'une ZAP.

3/° Approuve la présente délibération qui fera l'objet d'une publication au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'un affichage en Mairie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT COUSFORME



Alexandre Sarrola.